

# La nature en ville : comment accélérer la dynamique ?

## Déclaration du groupe des Personnalités qualifiées

**Guillaume Duval** : « Lorsqu'Annabelle Jaeger avait proposé cette saisine sur la nature en ville, le sujet était certes déjà à la mode mais, pour être honnête, je n'étais pas totalement persuadé pour ma part que l'enjeu soit réellement central pour l'énorme transition écologique que nous avons à mener au cours des prochaines décennies.

Et j'ai découvert au cours de ce travail à quel point je me trompais : la question de la nature en ville est en particulier décisive pour l'adaptation des dites villes au changement climatique, mais Jean Jouzel le dira mieux que moi. Elle est aussi centrale parce qu'elle est au cœur d'une des principales contradictions qu'il nous faut résoudre dans cette transition : densifier les villes pour lutter contre l'étalement urbain, dont la France est pour l'instant un des champions mondiaux, tout en les rendant plus vertes et par la même plus vivables pour leurs habitants. Il s'agit bien là d'un enjeu essentiel pour l'avenir de notre pays, y compris au sens de sa compétitivité économique et de son attractivité. Et c'est possible : de nombreuses expériences aux résultats impressionnants existent en France et à l'étranger mais pour qu'elles puissent se généraliser, il faut modifier en profondeur à la fois les habitudes de travail des acteurs, leur formation et les règles du jeu, notamment en matière d'urbanisme. C'est ce que propose cet avis.

On peut regretter cependant à cet égard qu'au cours de l'actuelle législature on n'ait pour l'instant pas du tout pris ce chemin : tant la loi Elan que le projet dit Cœur de ville, de revitalisation des centres des villes moyennes, n'abordent pas la question. Il y a même lieu de redouter au contraire que la volonté - légitime bien sûr - de faire reculer la crise du logement dans les zones tendues combinée à celle de limiter les dépenses des collectivités locales n'aggrave au contraire la situation déjà très insatisfaisante sur ce plan.

À l'occasion de ce débat sur la nature en ville, cet avis en profite pour souligner plus largement à quel point les questions liées à la biodiversité restent sous estimées dans le débat et les politiques publiques. Pour pouvoir y remédier à l'avenir, il propose notamment que cette notion fasse son entrée dans la Constitution aux côtés de celle du climat. Tous ceux qui suivent ces questions savent à quel point ce diagnostic est malheureusement juste. Ils savent aussi combien le Plan biodiversité qui vient d'être annoncé par le Ministre de la transition écologique et solidaire, pour positif qu'il soit, reste très - trop - limité notamment au niveau des moyens financiers accordés.

Un dernier mot : ce travail nous a montré que la question de la nature en ville posait aussi immédiatement celle des liens entre la ville et son environnement, de la frontière entre les villes et les campagnes qui les entourent. L'attention accrue qu'il faut porter à la nature en ville ne peut évidemment pas servir de substitut à celle que doit susciter la nature dans les campagnes et les graves menaces que fait peser le modèle agroindustriel dominant actuellement dans notre pays sur la biodiversité, sur la qualité des sols, de l'eau et de l'air, sur la santé des Français, et au premier rang sur celle des agriculteurs eux-mêmes ».

**Jean Jouzel** : « Cinquante-cinq degrés .... Cela n'arrivera jamais en France me direz-vous. Et pourtant ce sont les températures « record » évoquées dans un article, paru l'an dernier. Aujourd'hui ces températures record n'excèdent pas 43°C. Dans une hypothèse plausible dans le contexte actuel de l'accord de Paris, mes collègues constatent que ces températures record explosent littéralement au-delà de 2050. En Ile de France, dans les Hauts de France et dans l'est de notre pays, elles flirteraient avec les 55°C. Et ceci sans tenir compte des îlots de chaleur urbain qui affecteront nos métropoles.

Certes la meilleure façon de ne pas subir une telle fournaise est que des mesures soient réellement prises à l'échelle planétaire pour que l'objectif de l'accord de Paris - un réchauffement à long terme bien en-deçà de 2°C – soit respecté. Même dans ce cas les températures record augmenteront de 2 à 3°C dès 2025 dans certaines régions.

Sous certaines conditions, la végétalisation urbaine est susceptible de représenter une solution efficace pour atténuer l'impact de ces chaleurs caniculaires : un toit végétalisé peut permettre de réaliser jusqu'à 7°C d'économie sur les pics de chaleur. Les parcs urbains représentent également des îlots de fraîcheur dans la ville.

L'enjeu climatique a aujourd'hui trouvé sa place dans l'agenda politique, mais celui de la biodiversité est loin d'y être parvenu. Pourtant ces deux enjeux sont étroitement liés : les impacts du changement climatique sur la biodiversité sont avérés et les solutions fondées sur la nature peuvent atténuer le changement climatique et faciliter l'adaptation.

Cette dualité climat-biodiversité doit être pleinement prise en compte.

Ainsi - et je reprends ici les mots d'un urbaniste - « *Les villes doivent évoluer pour devenir plus résilientes et leur végétalisation est une réponse majeure pour contenir les conséquences du changement climatique* ». Et la biodiversité n'est pas en reste comme l'observe un rapport de l'UNESCO selon lequel « *dans de nombreux cas, des formes plus respectueuses d'écosystèmes pour le stockage de l'eau tels que les milieux humides naturels, pourraient être plus durables et plus économiques que les infrastructures grises traditionnelles telles que les barrages* ».

Je voterai avec enthousiasme cet avis dont je retiens deux recommandations :

Les approches conjointes « biodiversité-climat » doivent être privilégiées dans les politiques urbaines.

La recherche sur la biodiversité doit être renforcée, en veillant à en élargir le champ, en particulier, au lien entre santé et nature en ville ».